

à toutes les punitions qu'on voudroit lui infliger, s'il étoit trouvé coupable. Un ton aussi décide de la part d'un jeune homme à qui le roi croyoit faire grace, ne lui plut pas. Le baron n'obtint point de réponse ; ce qui le mit au désespoir, & l'engagea à user de tous les moyens possibles, pour se procurer sa délivrance.

Il est inconcevable que le baron de Trenck, recevant pendant sa captivité, & des lettres & de l'argent de Berlin, n'eût pas appris que le roi ne l'avoit condamné qu'à un an de prison, puisque le roi s'en étoit expliqué hautement à la mere même du baron. Il est presque impossible qu'il n'en ait pas été instruit par sa mere & son illustre amie : mais la fougue de son caractère le porta à tous les excès, pour se mettre en liberté, & ces excès ne servirent qu'à aigrir de plus en plus Frédéric II.

Après avoir rapporté le premier moyen qu'il mit en usage pour s'évader, & qui ne lui réussit point, voici ce qu'il ajoute : » Huit
 » jours étoient à peine écoulés depuis cette
 » fâcheuse tentative, que le major Doo vint
 » me voir, accompagné d'un adjudant & de
 » l'officier de garde. Après avoir visité tous
 » les coins & recoins de ma chambre, il
 » m'adressa enfin la parole, & taxa de se-
 » conde trahison, les efforts que j'avois faits
 » pour obtenir ma liberté. Je l'interrompis
 » alors pour lui demander combien de tems
 » je devois rester en prison. Il me répon-
 » dit que la détention d'un traître, qui avoit
 » eu des correspondances avec l'ennemi,
 » n'avoit d'autre terme limité que la vo-
 » lonté du roi. Dans l'instant même, je lui